

QUAND ON PERD LA SANTÉ C'EST ESSENTIEL DE NE PAS PERDRE SES REVENUS.

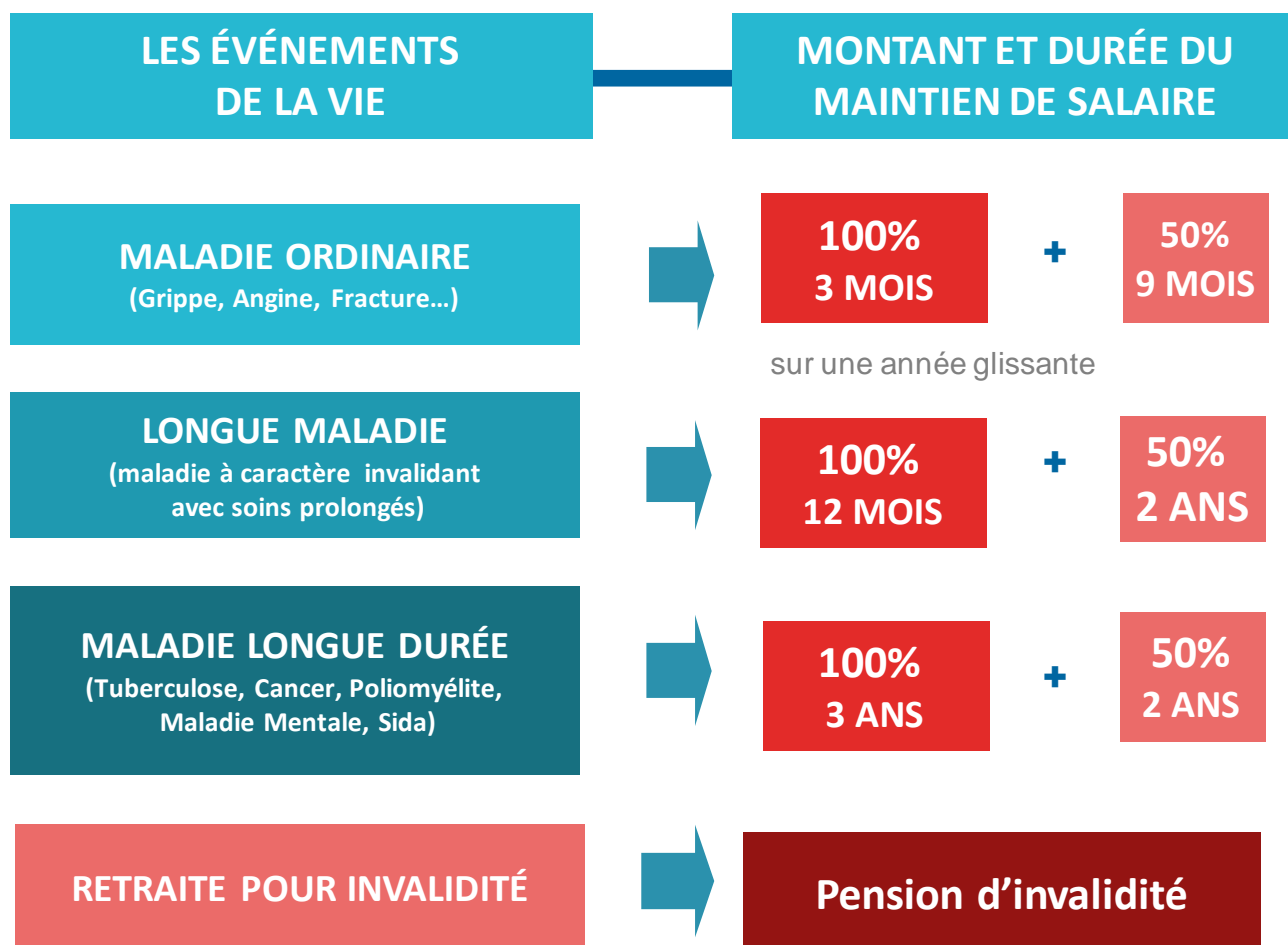
AVEC LA PRÉVOYANCE GROUPE AIOsanté /COS 49 MAINTENEZ VOTRE SALAIRE

Connaissez-vous votre régime statutaire ?

Le régime statutaire garantit un revenu temporaire et dégressif versé par la collectivité en cas d'arrêt de travail à la suite d'une maladie ou d'un accident.

A terme, votre situation financière peut devenir précaire.

Pour compenser votre perte de salaire, la Prévoyance Groupe AIOsanté/COS 49 vous propose une garantie de revenu, qui vous préserve, et sécurise l'avenir de votre famille.



AVEC LA PREVOYANCE GROUPE AIOsanté / COS 49 CHOISISSEZ VOTRE NIVEAU DE COUVERTURE

	OPTION 2	OPTION 3	OPTION 4	OPTION 5	OPTION 6	OPTION 7
DÉCÈS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
MAINTIEN DE SALAIRE	80 %	90 %	100 %	80 %	90 %	100 %
INVALIDITÉ PERMANENTE				80 %	90 %	100 %
COTISATION 2024 AGENT + 31 ANS	1,84 %	1,97 %	2,10 %	3,20 %	3,50 %	3,73 %
COTISATION 2024 AGENT - 31 ANS	1,19 %	1,28 %	1,38 %	1,83 %	2,02 %	2,20 %



**Nous mettons à votre disposition
l'option 4 et 7 pour les agents qui souhaitent adhérer.**

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter :

Le COS du Maine et Loire : 02.41.24.18.85

ou

L'AIOsanté : 02.51.25.20.23